

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Béthune

Canton
de Douvrin

COMMUNE DE FESTUBERT

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le

ID : 062-216203307-20260701-07202602-DE



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 1^{er} JUILLET 2026

Nombre de Conseillers en
exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

07/2026-02

**PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU 26 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Festubert, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LOISEAU, Maire.

Etaient présents :

Gérard LOISEAU, Vanessa MICHEZ, Frédéric MASCLET, Noelle MINEBOIS, Bruno DUBOIS, Alissa TOULOTTE, Gérard GALLET, Ludivine CORREIA, François KRUSZKA, Corinne BONDELU, Olivier ROGER, Jérôme MILVILLE, Marie-Louise DUTERIEZ, Damien QUENIART.

Etaient excusés :

Amélie DELVAUX qui donne procuration à Gérard GALLET.

Bruno DUBOIS est désigné secrétaire de séance.

La séance ouverte,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 juin 2026, si celui-ci n'appelle aucune observation ou remarque.

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 juin 2026 annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 juin 2026,
- Dit que ce procès-verbal sera publié en ligne sur le site internet de la Commune dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard LOISEAU

Le secrétaire de séance
Bruno DUBOIS



Le Maire certifie que le tableau des délibérations de la séance du 1^{er} juillet 2026 a été affiché à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la Commune le 2 juillet 2026.

Que la délibération est certifiée exécutoire à la date de réception en sous-préfecture et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 juin 2026.

Le Maire,
Gérard LOISEAU



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr



COMMUNE DE FESTUBERT

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Festubert, légalement convoqué en date du 17 juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LOISEAU, Maire.

Etaient présents : Gérard LOISEAU, Vanessa MICHEZ, Frédéric MASCLET, Noëlle MINEBOIS, Bruno DUBOIS, Alissa TOULOTTE, Gérard GALLET, Ludivine CORREIA, François KRUSZKA, Corinne BONDELU, Olivier ROGER, Marie-Louise DUTERIEZ.

Était excusé : Amélie DELVAUX qui donne procuration à Noëlle MINEBOIS, Jérôme MILVILLE, Damien QUENIART qui donne procuration à Marie-Louise DUTERIEZ.

Secrétaire de séance : Gérard GALLET

1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 juin 2026.

Suite à intervention de Monsieur Bruno DUBOIS, l'approbation de ce procès-verbal est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

2° APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025 :

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	1 027 953,98 €
Recettes de fonctionnement	1 018 642,80 €
Déficit de fonctionnement	9 311,18 €

Investissement

Dépenses d'investissement	51 876,84 €
Recettes d'investissement	411 022,17 €
Excédent d'investissement	359 145,33 €

EXCEDENT DE FIN D'EXERCICE	349 834,15 €
----------------------------	--------------

Compte tenu des résultats antérieurs suivants :

Un résultat de fonctionnement reporté 2024 (ligne 002)	121 409,71 €
Un résultat d'investissement reporté 2024 (ligne 001)	- 312 006,39 €

Le Compte Financier Unique 2025 se solde par :

Un excédent de fonctionnement	112 098,53 €
Un excédent d'investissement	47 138,94 €
Soit un excédent total de	159 237,47 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont arrêtés de la fa

Restes à réaliser en dépenses	74 173,69 €
Restes à réaliser en recettes	25 398,74 €
Soit un déficit sur les restes à réaliser de	48 774,95 €

La délibération est soumise au vote.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** le CFU 2025 par **6 voix pour et 7 abstentions**.

3° APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – LOCATIONS IMMOBILIERES

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025 :

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Recettes de fonctionnement	19 983,65 €
Excédent de fonctionnement	19 983,65 €

Investissement

Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	9 306,98 €
Excédent d'investissement	9 306,98 €

EXCEDENT DE FIN D'EXERCICE	29 290,63 €
----------------------------	-------------

Compte tenu des résultats antérieurs suivants :

Un résultat de fonctionnement reporté 2024 (ligne 002)	0,00 €
Un résultat d'investissement reporté 2024 (ligne 001)	- 162 757,84 €

Le Compte Financier Unique 2025 se solde par :

Un excédent de fonctionnement	19 983,65 €
Un déficit d'investissement	153 450,86 €
Soit un déficit total de	133 467,21 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.

La délibération est soumise au vote.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** le CFU 2025 par **5 voix pour et 8 abstentions**.

4° AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 ci-dessous indiqués :

BUDGET COMMUNAL

Pour 2025, le déficit de fonctionnement s'élève à 9 311,18 €, auquel s'ajoute une reprise d'excédent de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 de 121 409,71 €.

Décision d'affectation R002- Report de fonctionnement 112 098,53

L'excédent d'investissement s'élève à 359 145,33 €, auquel s'ajoute une reprise de déficit d'investissement au titre de l'exercice 2024 de 312 006,39 €.

Décision d'affectation D001- Report du solde d'exécution de la section d'investissement 47 138,94

Pour 2025, l'excédent de fonctionnement s'élève à 19 983,65 €.

Décision d'affectation 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 19 983,65

L'excédent d'investissement s'élève à 9 306,98 € auquel s'ajoute une reprise de déficit d'investissement au titre de l'exercice 2024 de 162 757,84 €.

Décision d'affectation D001- Report du solde d'exécution de la section d'investissement 153 450,86

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** l'affectation définitive des résultats 2025 par **12 voix pour et 2 abstentions**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance
Gérard GALLET

Le Maire,
Gérard LOISEAU